



CAHIER DES CHARGES PARTENAIRES GROUPES DE L'OFFICE DE TOURISME (OT)

Général	Le prestataire est adhérent de l'office de tourisme	
	Le prestataire est situé sur le territoire Grand Auch Cœur de Gascogne	
	Le prestataire effectue un geste commercial ou reverse une commission à l'OT, pour chaque prestation effectuée	
	La prestation correspond aux axes définis dans la stratégie commerciale de l'OT	
	Le prestataire est ouvert au moins d'avril à octobre	
	Le prestataire dispose d'un stationnement autocar/bus ou pour voitures nombreuses à proximité (moins de 500m)	
Restauration	Le prestataire conçoit un ou des menu(s) spécifique(s) pour les groupes de l'OT	
	Le prestataire s'engage à utiliser au maximum des produits locaux ou de saison dans son ou ses menu(s) gascon(s)	
	Le prestataire dispose d'une capacité d'au moins 20 couverts en salle	
	Le prestataire applique 1 gratuité pour 20 payants	
	Le prestataire est rapide dans son service (maximum 2h pour un repas classique, maximum 2h30 pour un repas chez le producteur)	
Qualité	Le prestataire dispose d'un accès pour les personnes à mobilité réduite	
	Le prestataire est à jour dans les obligations réglementaires liées à son activité	
	Le prestataire (activité/loisir) dispose des diplômes et assurances nécessaires à l'exercice de son activité	
	Le prestataire envoie des photos qualitatives de son offre à l'OT	
	L'hébergement est au minimum classé 2 étoiles pour les hôtels, ou labellisé pour les chambres d'hôtes et gîtes	
	Le prestataire respecte le timing prédéfini pour sa prestation	
	Lors d'une réservation provenant de l'OT, le prestataire pose une « option de réservation » dans son planning au nom de l'OT, qui lui confirmera (ou annulera) la réservation dès réception du contrat signé par le client. Si le prestataire ne peut maintenir l'option de réservation, il en informe l'OT par mail.	
	Le prestataire signe une convention annuelle, déterminant les engagements de chaque partie et le(s) tarif(s) de ses prestations	
	Le prestataire est facilement joignable par téléphone et par mail	
Le prestataire consulte ses mails au moins une fois par jour et y répond dans les 48h maximum (hors week-end et jours fériés)		
Critères optionnels		
Le prestataire (restaurateur) s'adapte aux tarifs proposés par l'OT		
Engagements de l'OT		
En cas de retours négatifs justifiés et répétés de la part des clients, l'OT se réserve le droit de dénoncer la convention et de mettre fin au partenariat		
L'OT renouvelle son offre et ses prestataires		
L'OT fait la promotion de ses offres à travers différents supports de communication		